

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE- EGALITE -FRATERNITE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

Du 28 MAI 2020

ARRONDISSEMENT D'EVRY
CANTON DE MENNECY

COMMUNE DE CHEVANNES

91750



ORDRE DU JOUR

- 1- Nomination secrétaire de séance
- 2- Election du Maire
- 3- Détermination du nombre d'adjoints
- 4- Election des adjoints
- 5- Depuis la loi 2015-366 du 31 mars 2015 pour l'installation du conseil municipal, le nouveau maire doit procéder à la lecture de la charte de l'élu local, prévu à l'article L.1111-1-1 du code général des collectivités territoriales. A l'issue de la séance, le maire devra envoyer par voie dématérialisée une copie de cette charte ainsi que l'intégralité du chapitre 3 du CGCT à tous les Conseillers Municipaux.

L'an deux mille VINGT, le VINGT HUIT MAI, à dix neuf heures zéro minute, en LA SALLE POLYVALENTE, se sont réunis les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués individuellement par voie dématérialisée le 20 Mai 2020, conformément à l'article L 2121.10 modifié par la loi n°2004-809 du 13 Août 2004 du Code Général des Collectivités Territoriales, en session ORDINAIRE, sous la présidence de Jacques JOFFROY, Maire.

Étaient présents : Sami BEN OUADA, Audrey FAVIER, Guillaume VANIER, Marie BOUDOT, Mohamed BEN OUADA, Stéphane BOUDOT, Diane ROUCHE, Gérard MARAIS, Latefa BENHAMDANE, Mael GUERBADOT, Melanie JOYEAU, Nicolas LEONE, Virginie GHERPELLI, Nathalie BENZAZZA, François SOZZI, Jacques JOFFROY, Pascale AMIOT, Pierre FREGOLENT, Sylvie LEVEAU.

Était absent excusé : ////

Étaient absents ////

Date de convocation : 20/05/2020

Date d'affichage : 20/05/2020

Secrétaire de séance : Audrey FAVIER

19 heures 02 ouverture de la séance

Après avoir fait l'appel, Monsieur le Maire Jacques JOFFROY déclare que le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Conformément à l'article L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le plus âgé des membres présents du Conseil Municipal a pris la présidence et les a invités à procéder à l'élection du Maire.

1) NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Audrey FAVIER est nommée Secrétaire de séance.

2) ELECTION DU MAIRE

Monsieur Sami BEN OUADA et Madame Sylvie LEVEAU se portent candidats. Après le vote à bulletin secret de chaque Conseiller, les assesseurs procèdent au dépouillement, il en résulte :

- 19 votants, zéro bulletin nul ou blanc, le résultat du vote est le suivant :
- Monsieur Sami BEN OUADA..... 15 VOIX
- Madame Sylvie LEVEAU 4 VOIX

Considérant que la majorité absolue est de 10 voix, Monsieur Sami BEN OUADA a été proclamé Maire et immédiatement installé.

Monsieur le Maire s'adresse aux Conseillers :

Mesdames les Conseillères Municipales, Messieurs les Conseillers Municipaux, Chers amis,

Il me revient de prendre la parole dans le contexte difficile que nous connaissons, la plus grave pandémie qui touche le pays depuis un siècle.

Cette pandémie modifie nos comportements au quotidien jusqu'à organiser ce Conseil Municipal en comité restreint. Nous n'avons en effet pas le droit de prendre des risques inutiles donc je ne serais pas long ce soir.

Je souhaite tout de même prendre le temps de remercier et d'apporter notre plein et entier soutien à nos personnels de santé, de sécurité, aux militaires de la gendarmerie nationale, aux pompiers et à l'ensemble des professions dites essentielles au quotidien qui s'investissent pour nous permettre de continuer à vivre dans cette guerre contre un ennemi invisible, comme l'a rappelé à juste titre notre Président de la République.

Je souhaite également en notre nom à tous exprimer nos sincères condoléances aux familles touchées et notamment sur notre commune.

A cet effet je vous propose de vous lever afin de respecter une minute de silence en mémoire de toutes les victimes de cette épidémie.

(Minute de silence)

Les circonstances sont donc exceptionnelles.

Nous avons nos valeurs, notre projet bâti grâce à un travail de proximité inédit que nous portons pour notre commune, pour l'avenir, pour les Chevannais.

Ceux qui me connaissent savent bien que je suis animé par l'intérêt général et c'est pourquoi je donnerai toute sa chance à un travail collectif.
je suis prêt à intégrer toute les bonnes volontés, car pour moi il y a aujourd'hui une nouvelle équipe municipale élue au service des Chevannais.

Notre village compte près de 1800 habitants, et nous nous devons de ne laisser personne sur le bord de la route.

Je n'abandonnerai aucune des convictions qui nous ont menés ici.
Au contraire je les développerai en intégrant de la concertation et de la participation citoyenne pour renforcer le bien être des habitants.

Je suis extrêmement fier d'avoir conduit une liste nouvelle, qui apportera un nouveau souffle démocratique et redonnera ainsi sa place au citoyen.

Dans nos actions futures, il nous faudra garder en mémoire les événements, en tirer des enseignements, maintenir les liens humains, la solidarité, les comportements exceptionnels et l'union derrière nos soignants.
Durant ce mandat je souhaite être à la hauteur de la fonction qui m'est confiée aujourd'hui en m'appuyant sur mes diverses expériences au service de l'intérêt général.

Je vous souhaite à toutes et tous un excellent mandat.

3) DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Monsieur le Maire a indiqué à l'assemblée qu'en application des articles L2122-1 et L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune doit disposer au minimum d'un Adjoint et au maximum d'un nombre d'Adjoints correspondant à 30% de l'effectif global du Conseil Municipal soit 5 Adjoints.

Monsieur le Maire propose de voter pour 4 Adjoints.

Après délibération et après vote par 15 VOIX POUR et 4 VOIX ABSTENTION, il a été fixé à 4 le nombre d'Adjoints.

4) ELECTION DES ADJOINTS

Il est rappelé que les Adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel.

2 listes ont été déposées

- 1- Liste conduite par Madame Audrey FAVIER
- 2- Liste conduite par Madame Sylvie LEVEAU

Après le vote à bulletin secret de chaque Conseiller, les assesseurs procèdent au dépouillement, il en résulte :

- 19 votants, zéro bulletin nul ou blanc, le résultat du vote est le suivant :
- Liste de Madame Audrey FAVIER.....15 VOIX
- Liste de Madame Sylvie LEVEAU.....4 VOIX

Ont été proclamés Adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Madame Audrey FAVIER, à savoir :

- Madame Audrey FAVIER
- Monsieur Guillaume VANIER
- Madame Marie BOUDOT
- Monsieur Mohamed BEN OUADA

5) – CHARTE DE L'ELU LOCAL

Conformément à la loi 2015-366 du 31 mars 2015 pour l'installation du Conseil Municipal, Monsieur le Maire procède à la lecture de la Charte de l'élu local, prévue à l'article L.1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Une copie de cette Charte ainsi que l'intégralité du chapitre 3 du CGCT ont été remis à tous les Conseillers Municipaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 27.